

08 juil 2005 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 8 juillet 2005](#)

Comité fédéral pour la sûreté du transport ferroviaire

Sur proposition de M. Renaat Landuyt, Ministre de la Mobilité, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la création d'un Comité fédéral pour la sûreté du transport ferroviaire. L'AR comprend également quelques mesures qui doivent garantir la sûreté des transports entre les différents moyens de transport (maritime, aérien et ferroviaire).

Sur proposition de M. Renaat Landuyt, Ministre de la Mobilité, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la création d'un Comité fédéral pour la sûreté du transport ferroviaire. L'AR comprend également quelques mesures qui doivent garantir la sûreté des transports entre les différents moyens de transport (maritime, aérien et ferroviaire).

En effet, les chemins de fer ou les transports en commun peuvent aussi constituer une cible pour les attentats terroristes. Les secteurs maritime et aérien se sont déjà organisés au niveau national et international afin de mieux se protéger contre de tels actes terroristes. Par le biais de cet arrêté royal, le Ministre Landuyt prend l'initiative d'élaborer également des mesures pour les chemins de fer belges dans le domaine de la prévention contre les actes de terrorisme. Une première étape importante est la création d'un « comité fédéral pour la sûreté du transport ferroviaire ». Ce comité a pour mission de présenter un plan d'action général au gouvernement en matière de sûreté du transport ferroviaire. A cette fin, le comité va tout d'abord effectuer des études afin d'obtenir une image globale de la vulnérabilité des chemins de fer. Sur la base de ces études, le comité rendra son avis au Ministre de la Mobilité. Le « comité fédéral pour la sûreté du transport ferroviaire » est composé de représentants :- du Service Public Fédéral Mobilité et Transports- du Service Public Fédéral Intérieur- du Service Public Fédéral Justice- du Service Public Fédéral Finances- de la Police fédérale- du Ministère de la Défense Nationale- du Service Public Fédéral Affaires Etrangères- du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement- de la SNCB-Holding. Le comité va également être assisté par une commission d'experts composée de personnes impliquées sur le terrain. Enfin, le Ministre de la Mobilité veut arriver à une concertation intermodale entre les comités pour la sûreté du transport ferroviaire, des installations portuaires et de l'aviation. Lors de cette concertation, l'objectif est de traiter les questions d'intermodalité des transports.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe